

D 23-45 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023. Votants : 12 Pour : 12 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absent excusé :</u> Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Laurent LAEMLÉ soumet au vote de l'assemblée délibérante les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2023, dont la liste est annexée à la présente délibération.

- Vu les propositions faites par les membres de la commission « CATAC » ;
- Vu les crédits ouverts au compte 6574 du budget primitif 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité (ne prennent pas part au vote : Christian MASSON pour l'école des chats, Nathalie MAHIER pour HJE, Patrick BARBA pour le sporting club de tennis, Dominique FROT et Céline VOISIN pour Art et Savoir ; Laurent LAEMLÉ Pour Houlgate plein vent, Alain GOSSELIN pour la FNACA), d'approuver le versement des subventions aux associations pour un montant total de 137 555 €, dont la liste est annexée à la présente délibération et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.

